



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE L' AISNE

**Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le code de l'environnement et notamment son article L125-5

VU le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

SUR proposition de la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,

ARRETE

Article 1^{er} :

La commune de **SAINT PAUL AUX BOIS** fait partie du Plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Oise entre Travecy et Quierzy approuvé le 21 mars 2005. La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le DDRM approuvé le 30 mai 2006
- le DCS approuvé le 22 novembre 2004
- le PPR approuvé le 21 mars 2005

Ces documents sont consultables :

- à la préfecture,
- à la sous-préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale de l'équipement

Un tableau récapitulatif des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est annexé.

Article 2 :

La Secrétaire Générale de la Préfecture, la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet, le SIACEDPC, le maire de la commune et le Directeur départemental de l'équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet de l'Aisne, fait à LAON, le 28 AOUT 2006

Evelyne RATTE

SAINTE PAUL AUX BOIS

type de catastrophe	début	fin	arrêté	parution au JO
- inondations et coulées de boue	18/05/1993	18/05/1993	20/08/1993	03/09/1993
- inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
- inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	21/02/1995	24/02/1995
- inondations et coulées de boue	11/06/1997	11/06/1997	17/12/1997	30/12/1997
- tempête	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
- remontées de nappes phréatiques	09/01/2001	30/04/2001	09/10/2001	27/10/2001
- inondations et coulées de boue	05/01/2003	06/01/2003	05/03/2004	20/03/2004

